

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article1374>



Procès verbal de 1° conseil d'école

- Le bureau du directeur - Le Conseil d'Ecole - Les procès verbaux de conseils d'école - Année scolaire 2015-2016 -



Date de mise en ligne : vendredi 6 novembre 2015

Copyright © Ecole primaire de l'Abbaye - PASSY (74) - Tous droits réservés

PROCÈS VERBAL de CONSEIL d'ÉCOLE - ÉCOLE PRIMAIRE de l'ABBAYE à PASSY - 02 novembre 2015

Ajout avec accord de tous les membres du conseil du point PPMS oublié à l'ordre du jour malgré l'envoi avec la convocation à tous les participants du document pour lecture préalable au conseil.

1 Mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires

1.1 Le Plan Éducatif Territorial : consultation du conseil d'école

La municipalité de Passy s'est engagée depuis l'année scolaire dernière dans l'élaboration d'un PEDT. Le PEDT, mentionné à l'article D. 521-12 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant scolarisé un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Actuellement, priorité est donnée par la commune au champ de la journée de l'enfant de 3 à 11 ans englobant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Dans ce cadre-là, des priorités d'actions apparaissent clairement/ : coordonner et développer les liens et actions entre partenaires du PEDT, vulgariser les intentions éducatives du PEDT et les intégrer dans les projets pédagogiques de tous, travailler en collaboration sur des outils et procédures communs aux différents temps de l'enfant, réfléchir sur des modalités communes d'évaluation des intentions éducatives afin de réajuster le parcours éducatif de l'enfant (extrait du PEDT, p. 31).

Les 2 intentions éducatives du PEDT de la commune de Passy :

[<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/local/cache-vignettes/L324xH184/1000000000000274000001655836190f2e98bcdf-799cc.png>]

[<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/local/cache-vignettes/L362xH137/100000000000027c000000f2ef22ad27bd6eeb3a-335ce.png>]

Concertations 2015 : trois réunions de travail ont été menées en vue de la rédaction du PEDT :

[-] Réunion de travail PEDT du 19 mai 2015/ : Présentation d'un document présentant le PEDT de la commune de Passy avec sa définition, ses enjeux, ses intentions éducatives, son calendrier selon les circulaires de 2013 et 2014. La question des enfants porteurs de handicap est posée sous l'angle de la formation des agents. Réflexion sur l'élaboration d'un règlement des TAP. Demande auprès des directeurs d'école des projets d'écoles synthétisés.

[-] Réunion du 8 juin 2015/ : Présentation des axes de travail pour l'élaboration du PEDT/ ; état des lieux des besoins éducatifs selon les problématiques sociales, économiques et territoriales. Réflexion sur les deux intentions éducatives retenues/ : « / Vivre ensemble/ » et « / Découverte de son environnement/ » déclinés en objectifs pédagogiques.

[-] Réunion du 29 juin 2015/ : Présentation du calendrier d'élaboration du PEDT/ ; travail de groupe sur la fiche de collecte d'informations pour la réalisation d'un état des lieux des activités éducatives et de loisirs sur la commune de

Passy et notamment auprès des associations passerandes ; travail de repérage des associations afin de déterminer celles à inviter à participer au PEDT.

Concertation des animateurs TAP à travers un questionnaire pour évaluer le dispositif sur l'année scolaire 2014/2015. Un bilan des TAP a été réalisé ainsi qu'un travail sur les procédures avant la réunion de pré-rentrée du 31 août 2015 du personnel TAP.

Calendrier :

[-] Envoi du PEDT (semaine 42) à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion sociale) et au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale)

[-] Signature du PEDT le 31/10/2015

[-] Démarrage Comité de pilotage (réunion trimestrielle) : novembre 2015.

Il est à noter que l'élaboration de ce PEDT permettra à la municipalité de bénéficier d'une subvention de 50Euros par élève, soit 50.000Euros environ sur la commune. Cette somme, bien que conséquente, ne permet pas de couvrir la totalité du coût des TAP.

Le PEDT sera communiqué aux personnels encadrants, aux écoles et aux parents, notamment via le site internet de la mairie de Passy.

1.2 Temps d'Activités Périscolaires : organisation

Bien que les TAP se passent très bien au niveau de l'aile maternelle tant sur la forme que sur le fond et que les contenus semblent très appréciés par tous les enfants de l'école (maternelle et élémentaire), nous constatons toujours des transitions chaotiques. En effet, les élèves sont souvent regroupés en grande salle pour l'appel dans les groupes ce qui génère excitation, énervement, cris... les élèves se permettant alors des comportements que nous ne tolérons pas sur le temps scolaire. Il en est de même pour la sortie où les élèves sont tous regroupés pour récupérer leur cartable et sortent en même temps par une seule porte. Là aussi, ce moment nous paraît accidentogène et difficile à gérer pour les animateurs. L'équipe enseignante reste toujours disponible pour réfléchir à une autre organisation dont quelques points ont commencé à être mis en place ce jour de rentrée et ce, avec des effets très positifs. Nous souhaiterions que Mme Durand, responsable des TAP au niveau de la commune, et l'équipe encadrante des animateurs sur l'école puissent réfléchir à une organisation plus fluide.

Nous avons déjà pu commencer à modifier les modalités d'appel en nous calquant sur ce qui se passe pour la restauration scolaire et qui fonctionne très bien (appel à la porte de la classe ou au bas des escaliers).

M. Gilger s'interroge sur la présence de deux coordinatrices sur l'école et notamment sur le fait qu'aucune des deux n'intervienne en maternelle.

Concernant les classes de maternelle, les ATSEM ressentent une certaine pression concernant ce temps, notamment en terme de contenu ou d'évaluation. Nous soulignons le fait que ce temps doit rester éducatif et qu'il ne faut pas remobiliser les enfants sur des activités contraignantes. Peut-être ne s'agit-il que d'un manque de communication, car M. Durand-Warembourg semble indiquer qu'il n'y a pas d'obligation en terme d'activités

demandées aux ATSEM. Mme Lion, indique qu'un temps de concertation serait à envisager entre la municipalité et les agents. M. Warembourg indique qu'une communication du PEDT sera faite auprès de tous les personnels.

2 La vie de l'école

2.1 Les résultats des élections, la participation

Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2015. Le vote par correspondance a été privilégié et la majorité des parents a choisi ce mode. Sur les 200 inscrits, il y a eu 105 votants (6 blancs ou nuls soit 99 exprimés). Le taux de participation est stable par rapport à l'année dernière : 52,5 % en 2015/2016 contre 53,85 % en 2014/2015. Merci à tous les parents qui se sont mobilisés pour ces élections, que ce soient les parents délégués ou les parents ayant participé au scrutin.

Le procès verbal des élections se trouve sur le panneau d'affichage à l'extérieur de l'école. Voici la liste des parents élus :

[-] Titulaires : M. MONTEIL Sébastien, papa de Nathan en GS/CP, Clément en CE1/CE2 et Valentin en CM2, Mme GIRAUD Marine, maman d'Alexandre en GS/CP, Mme BOTTOLLIER-DEPOIS Julie, maman d'Evan en CP/CE1, Mme DIEUDONNÉ Amandine, maman de Marion en GS/CP et Valentin en CP/CE1, M. LUCE Sébastien, papa de Martin en GS/CP et Théo en CE1/CE2, Mme PAHO Marie-Sandrine, maman de Baptiste en CE2/CM1, Mme BLONDEAU Élodie, maman d'Élisa et Lola en PS/MS

[-] Suppléants : M. MAWBY Simon, papa de Gretchen en CE1/CE2

Le directeur rappelle qu'en cas d'absence d'un parent, ce dernier doit directement faire appel au parent suppléant.

2.2 Communication parents/parents délégués

Les parents délégués sont joignables grâce à une adresse courriel : abbaye.parents@gmail.com. Une communication sera faite en ce sens à tous les parents de l'école. Un article sur notre site d'école explique ces modalités de communication : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article692>

2.3 Point sur le numérique : TNI, ENT, Rallye Math'Isère, maintenance des postes

Nous remercions la municipalité pour l'installation dès cette rentrée de trois tableaux numériques interactifs dans les classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CM2. Nous remercions également les parents d'élèves qui grâce à leurs actions en 2014/2015 ont permis de financer un des trois tableaux. Ce matériel fait l'unanimité aussi bien du côté enseignants que du côté élèves.

La classe de CM2 poursuit l'utilisation d'un ENT adossé à notre site d'école permettant aux élèves, aux parents et à l'enseignant de communiquer et d'échanger des ressources pédagogiques dans un espace sécurisé.

À noter la classe de CM2 qui renouvelle sa participation à Math'Isère. L'objectif de ces défis mathématiques est de résoudre des problèmes par équipe, dans un temps limité, en favorisant l'autonomie et la coopération des élèves. Ce concours gratuit est constitué de cinq épreuves d'une heure réparties sur l'année scolaire et d'exercices de calcul mental en ligne.

Toutes les écoles de la CCPMB bénéficient de l'intervention de deux informaticiens concernant la maintenance des ordinateurs. À ce jour il n'y a plus qu'un seul informaticien qui intervient et malgré sa bonne volonté, il ne peut gérer nos demandes dans les meilleurs délais. M. Gilger demande à M. Durand-Warembourg de se renseigner auprès de la CCPMB concernant cette problématique.

2.4 Les travaux dans l'école

Plusieurs travaux ont été effectués dans l'école : réfection d'un parquet et peinture de la porte de jonction entre les deux bâtiments. La peinture des toilettes aurait du être refaite mais nous n'avons pas de nouvelle à ce jour. Du mobilier a été acheté pour l'école : bacs à livre, chaises pour la classe de GS/CP. Bien que nous comprenions que toutes nos demandes ne puissent être satisfaites, nous souhaiterions les années futures être consultés sur les priorités d'achat concernant le mobilier.

Nous remercions également les services techniques pour leurs interventions et leur réactivité, même si le directeur note un manque d'information concernant le suivi des demandes ou les travaux effectués.

2.5 Présentation du PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

Le PPMS a été envoyé à chaque participant afin qu'il puisse en prendre connaissance avant ce conseil. Présentation des différentes parties qui constituent ce plan.

Présentation du PPMS et des différents volets. Ce document sera envoyé à la mairie, à l'IEN et aux services de secours pour avis.

Au niveau de l'école, nous allons faire vivre ce PPMS :

[-] En réalisant les 3 exercices d'évacuation dont un en présence des pompiers

[-] En faisant vivre un exercice « tremblement de terre » dès le lundi 9 novembre 2015

[-] En réalisant une simulation au sein de l'équipe enseignante afin de pouvoir réajuster éventuellement certains points du plan

Affichage de plusieurs documents (plan d'évacuation, consignes, conduites à tenir en cas d'accident) dans toutes les salles de l'école.

2.6 Les cours de Langue et Culture d'Origine, langue turque

Un nouveau professeur a été nommé par le consulat et mis à disposition de l'Éducation Nationale afin de dispenser des cours aux élèves d'origine turque. Les cours ont lieu tous les lundis, en deux temps : de 16h30 à 18h pour les CE1 et CE2 et de 18h15 à 19h45 pour les CM1 et CM2. Nous accueillons des élèves des écoles du Fayet, de Marlioz et de Chedde le Haut. Le cours se compose de 28 élèves, répartis en deux groupes.

2.7 Les cours UPE2A pour les élèves allophones

M. Ogiela intervient dans notre école auprès des élèves allophones : élèves non francophones. Il accueille deux fois par semaine des élèves des écoles environnantes. Les élèves primo-arrivants ne parlant pas français peuvent bénéficier de ce dispositif pendant deux ans. Un seul élève de notre école est concerné.

3 Le projet d'école

3.1 Présentation du dispositif des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

10 modules ont été mis en place. Ils s'adressent tous à des petits groupes d'élèves : certains sont ciblés « élèves en difficulté » et d'autres s'adressent à toute une classe ou un niveau sur une problématique en lien avec le projet d'école.

[-] Module 1 « Langage en maternelle » et « Numération » pour les GS, sur toute l'année

[-] Module 2 « Aide personnalisée CP » : lecture et numération, sur toute l'année

[-] Module 3 « Aide personnalisée CE1 » : lecture et numération, sur les 4 premières périodes

[-] Module 4 « Liaison GS/CP et CP/CE1 », sur la dernière période

[-] Module 5 « Aide personnalisée CE2 : items du palier 1 non validés/ », sur les deux premières périodes

[-] Module 5bis « Aide personnalisée CM1 », sur les 3 dernières périodes

[-] Module 6 « Volet culturel » : travail autour d'une oeuvre picturale ou oeuvre musicale, pour tous les élèves à partir du CP et sur les 5 périodes

[-] Module 7 « Aide personnalisée CM2 : items du palier 2 non validés », sur les deux dernières périodes

[-] Module 8 « Aide méthodologique CM2 », pour tous les élèves, sur les deux premières périodes

[-] Module 9 « Aider son enfant/ » : aide à l'apprentissage de leçons avec parents lors de la première période

[-] Module 10 « Apprendre à chercher » autour de la résolution de problèmes, pour tous les élèves et sur les 5 périodes.

L'équipe enseignante incite les parents à faire participer leurs enfants. Le choix horaire permet de mobiliser le plus grand nombre d'élèves.

3.2 Les perspectives de travail dans le cadre du projet d'école pour l'année scolaire 2015/2016

La totalité des actions définies dans notre projet d'école a été conduite et certaines font maintenant partie intégrante du fonctionnement de notre école. Cette année sera consacrée à la poursuite du projet actuel et à son évaluation afin de définir de nouveaux objectifs et de nouvelles actions qui seront mises en oeuvre dès 2016.

3.3 Les inclusions dans le cadre de l'ULIS-École

Les élèves de l'ULIS-École sont parfois accueillis au sein des classes ordinaires pour y suivre une discipline. Les objectifs d'inclusion sont alors définis entre l'enseignant de l'ULIS-École et l'enseignant de la classe d'accueil sous la forme d'un projet individuel pour l'élève. Les objectifs peuvent être disciplinaires mais également d'ordre méthodologique.

3.4 Les projets des classes pour l'année et leur financement

Liste non exhaustive des projets et actions de chaque classe, sous réserve de modifications en cours d'année :

[-] Action avec la bibliothèque municipale concernant les CP/CE1, CM2, GS/CP et CE1/CE2. Les classes se rendent à la bibliothèque à raison de 4 séances pour des activités autour du livre et de la littérature.

[-] SITOM : interventions programmées pour toutes les classes en prenant en compte le parcours de l'élève. Chaque niveau disposera d'une animation ciblée afin que durant la scolarité, les élèves ne se voient pas proposer le même contenu.

[-] Projet avec le centre de la Nature Montagnarde pour les GS/CP et CP/CE1 : « Le monde indispensable des petites bêtes », en attente de validation.

[-] GS/CP : projet avec un professeur et ses élèves du Lycée du Mont-Blanc qui interviendront dans le cadre d'ateliers lecture. Ce dispositif a été très positif l'année passée, tant au niveau de nos élèves que des Lycéens. Il est donc reconduit sous les mêmes modalités.

[-] Participation des CM2 aux « Chemins de la mémoire », randonnée avec des ateliers historiques à Montfort, coût de 50 à 100Euros environ (licences élèves USEP).

[-] Projet Théâtre concernant les classes de GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et ULIS-École : 5 classes soit 50 séances, coût de 1500Euros. Ce projet se concrétisera par des représentations en fin d'année.

[-] Visite au mois de novembre de l'exposition « Les poilus » organisée par l'IEN au Parvis des Fiz pour les CE2/CM1/ : gratuit. Si des parents disposaient d'objets et de témoignages datant de la première guerre, nous serions ravis de pouvoir en disposer le temps de ce projet.

[-] Participation de la classe de CM2 à un projet collaboratif musical « La malle » avec deux représentations. Nous bénéficions pour cet important projet faisant notamment intervenir un orchestre et une chorale, de l'aide de Mme Tierce, musicienne intervenante mise à disposition par la municipalité de Passy.

[-] Participation à un spectacle proposé par la municipalité de Passy dans le cadre du festival « Les petits asticots » pour les GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2 le lundi 9 novembre 2015.

[-] Participation à un spectacle musical au Parvis de Fiz pour tous les élèves, coût 150 x 5 = 750Euros + 100Euros de transport éventuellement pour les PS/MS

[-] Sortie raquette pour classes de CP/CE1 et GS/CP, coût : $7 \times 50 = 350$ Euros + 100 Euros de transport soit 450 Euros

[-] Participation au Festi'Sciences (rencontre autour de la démarche expérimentale) organisée par l'IEN et menée par des classes de la circonscription) à Megève : classes de CM2, coût : 130 Euros de transport à diviser éventuellement avec une autre classe de la vallée.

[-] Projet Jardin pour les classes de GS/CP et CP/CE1 qui se déroulerait dans l'enceinte de l'école (jardin à disposition qui serait à labourer), coût : 100 Euros.

[-] Participation des CM2 à la journée multisport (rencontre natation et jeux sportifs) organisée par la municipalité de Passy en fin d'année scolaire, coût entièrement pris en charge par la municipalité.

[-] Participation des GS/CP et CP/CE1 à la journée orientation organisée par la municipalité de Passy en fin d'année scolaire, coût entièrement pris en charge par la municipalité.

[-] Spectacle de Noël pour les élèves de maternelle et de l'ULIS-École (compagnie invitée dans nos locaux), coût : 500 Euros.

[-] Classe blanche (2° semaine de janvier) : 100 Euros de la mairie (20 Euros par jour), 100 Euros par le conseil départemental (20 Euros par jour), 50 Euros par les parents (10 Euros par jour), soit 250 Euros financés par élève. Coût global de 5700 à 6700 Euros selon les options. Prévission action des parents : 1000 à 1500 Euros. Le but est de ne pas trop grever le budget de l'association afin de permettre aux autres classes de réaliser leurs projets.

Les parents d'élèves notent des disparités dans les projets. L'école indique que ceux-ci sont choisis en fonction des apprentissages réalisés dans la classe et en fonction des opportunités et sollicitations de nos partenaires pour certains niveaux. Les activités sont donc pensées sur le parcours de l'élève et non par classe ce qui peut expliquer les déséquilibres entre les classes.

4. Le périscolaire

4.1 Les activités périscolaires organisées par le FJEP

Concernant les ateliers du soir, le FJEP a proposé sur cette première période un 'atelier jeux scientifiques et magiques' où un seul enfant s'est inscrit. L'atelier n'aura donc pas lieu.

Pour la période du 4 janvier au 8 avril, le FJEP proposera de 16h30 à 18h : le mardi, un atelier jeux et jeux sportifs et le jeudi un atelier poterie et marionnettes.

Il est à noter qu'il est dommage que ces propositions ne rencontrent pas le succès escompté (et ce depuis plusieurs années) et que des animateurs qualifiés du FJEP et proposant des contenus de qualité n'interviennent pas sur le temps des activités périscolaires.

4.2 L'U.S.E.P. (fonctionnement, rencontres passées et à venir)

Une première rencontre « course Longue » s'est déroulée à Sallanches le 07/10/2015 avec 22 inscrits pour notre école.

Une deuxième rencontre « natation » va avoir lieu le mercredi 25/11/2015 à la piscine du Fayet. Une communication sera faite auprès des élèves et des parents.

5. Règlement intérieur

5.1 Vote du nouveau règlement intérieur

Le règlement intérieur a été transmis pour lecture avant ce conseil. Il est adopté à l'unanimité.

5.2 Présentation du document parents : « extraits du règlement intérieur »

Afin de faciliter l'appropriation des principaux points du règlement intérieur par les parents, un document « extraits », reprenant les éléments essentiels, a été élaboré à partir de la version intégrale du règlement extérieur. Il ne se substitue pas à celui-ci mais permet aux parents de disposer des points les plus importants. La version « extraits », sous forme papier, sera désormais remise à chaque parent, notamment lors de l'inscription. Le document intégral sera quant à lui mis en ligne sur notre site internet et affiché à l'école.

Le directeur de l'école, président de séance, M. Christophe GILGER

La secrétaire de séance, Mme Caroline BERNEDE

Version imprimable

[>](http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/IMG/pdf/pv02102015.pdf "PDF - 339.8 ko")

[<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>] **PV conseil d'école du 02 novembre 2015** Version imprimable